

KINÉ FLASH PARIS

janvier 2008

Page 4

Espérance de vie, retraite et pédalo

Page 9

Résultats enquête DAM

Page 11

Étudiants en otage

N°



DERNIERE EDITION

Le SMKRP est heureux d'avoir pu faire parvenir à tous les kinésithérapeutes parisiens son caducée 2008. Il s'agit de l'ultime édition de ce glorieux emblème qui a orné les pare-brises de nos adhérents et leur a évité de nombreuses contraventions durant de longues années. Il reste à ce jour le seul rempart officiel à la vindicte policière contre vos véhicules, lors de vos visites à domicile. Il est en effet le seul à être enregistré à la Préfecture de Police de Paris. Afin d'être parfaitement valide, il doit comporter votre adresse et votre numéro d'adhérent.

Le caducée du Conseil de l'Ordre devrait dans le cours de l'année remplacer celui du Syndicat mais compte tenu de la distribution tardive de l'exemplaire 2007, nous avons cru bon d'éditer et de diffuser notre modèle 2008. Néanmoins, à terme, seul celui de l'Ordre présentera une valeur officielle. Ce prochain transfert de compétence ne diminue en rien les indispensables fonctions du syndicalisme professionnel et ne doit pas enrayer votre soutien à ce dernier, car si l'Ordre apparaît aux yeux de nombre d'entre nous comme l'organisme suprême de défense de la profession, il ne faut pas perdre de vue que seules les organisations syndicales seront conviées à la table des futures négociations avec les instances qui tiennent en main « les cordons de la bourse ». De plus, ce sont les organisations syndicales qui seront à même de vous conseiller et de vous défendre en cas de conflit avec le conseil de l'Ordre. Alors, dans l'attente de l'édition 2008 du caducée ordinal, n'oubliez pas de placer fièrement votre caducée syndical derrière votre pare-brise.

Si on peut lire et entendre un peu partout que l'année 2008 s'annonce difficile pour notre profession, cela ne constitue pas une grande nouveauté par rapport aux années précédentes.

Comme toujours nous sentons souffler le chaud et le froid, entre simplifications administratives (Demande d'Entente Préalable, Fiche de Synthèse du Bilan-Diagnostic Kinésithérapique) et mise en place « d'usines à gaz » (franchises), entre augmentation de cotations et menace de récupérations d'indus, entre projet de réforme de notre formation initiale et volonté de ne pas l'intégrer dans le processus LMD (Licence-Master-Doctorat), entre reconnaissance du titre d'ostéopathe et négation de la compétence des kinésithérapeutes dans cette pratique, entre volonté de suppression des régimes spéciaux de retraite et absence de réforme de notre régime ASV (Avantage Social Vieillesse) combinée à une intégration partielle au RSI (Régime Social des Indépendants), et toute la cohorte de réformes avortées ou des promesses non tenues.

La LFSS (Loi de Financement de la Sécurité Sociale) s'est soldée pour nous par un passage en force de mesures mettant en péril notre mode d'exercice, et la future loi de programmation sociale ne nous apportera sans doute rien de meilleur si toute la profession ne fait pas bloc avec les autres professions libérales, que ce soit au sein de l'UNAPL (Union Nationale des Professions Libérales) ou du CNPS (Centre National des Professions de Santé).

Pour toutes ces raisons, l'année 2008 demandera beaucoup d'efforts et de persévérance aux professionnels engagés et aux responsables syndicaux dans une lutte infinie pour préserver une certaine décence de notre mode d'exercice.

Philippe COCHARD

C'est seulement pour ceux qui persévèrent après que tout semble perdu, que l'espoir luit à nouveau. (Gilbert Keith Chesterton)



SAUVER LA PLANÈTE



En 1968, j'étais exactement le même qu'aujourd'hui, mais en moins écolo.

La TR3 garée le long du trottoir des Deux

Magots, le moteur pétaradant à chacune de mes accélérations, j'attirais sans retenue le regard des gonzesses attablées à la terrasse, dont l'activité principale, consistait à reluquer les supers mecs dans mon genre et les supers bagnoles décapotables, en harponnant nos regards avec leurs minijupes, légèrement communicatives comme il se doit de la part d'un kilt écossais de bonne famille.

Plus ça faisait du bruit, plus ça durait longtemps, plus j'avais une chance d'emballer. J'étais prêt à y mettre le prix et à laisser partir en fumée, mes 40 litres d'essence, sans faire un seul kilomètre, si besoin était.

Heureusement, mon sourire charmeur, les faisait tomber comme des mouches.

- *Je vous emmène faire un tour, mademoiselle, par ce beau soleil de*

printemps, dis-je le bras négligemment accoudé à la portière, en secouant les cendres de ma KOOL menthol ?

- *Si vous voulez, mais je viens avec ma copine*, répondit la petite blonde !

La bagnole n'avait que deux places, mais qu'à cela ne tienne, on allait se débrouiller, on n'allait pas tout de même pas gaspiller ces deux décolletés de prima donna, me dis-je en une fraction de seconde.

- *Ok, allez montez !*

Ce qu'il y a de formidable dans l'intensité d'un regard, c'est que la parole n'est pas nécessaire à la complicité, et de mes deux passagères, je savais déjà laquelle allait s'asseoir au milieu.

Et hop, voilà l'élue qui se glisse sur le siège, enjambe le changement de vitesse, pose son petit capital entre les deux sièges, couve le frein à main, et positionnant une jambe de chaque côté de la console centrale, passe la tringle de la boîte de vitesse dans l'échancrure de sa jupe, et fixe l'engin en le cramponnant comme un pénis triomphant.

- *Excusez-moi, mademoiselle, mais il faut que je desserre le frein*, dis-je d'une main confusément honnête. Elle soulève le théâtre de sa divine comédie, et en prenant bien soin de ne rien frôler... je fis pousser au frein, son clic libérateur !

Vroum, vroum, deux coups d'accélérateur, le pied gauche sur le débrayage, la main posée sur le levier de vitesse, j'engage sans tarder la marche arrière.

Immanquablement ma main se colle sur l'intérieur de la cuisse droite de ma passagère, puis d'un coup sec je remonte la jupe pour accrocher la marche arrière. Vroum, vroum.

Oh, ben vous alors, glousse la cavalière.

Deux coups de volants plus tard, j'enclenche la première vers l'avant, rendant à la jupe sa rigueur de patronage. Je pousse la mécanique dans un rugissement de terreur, les pneus crissent sous la douleur, laissant sur l'asphalte noirci les bulles de gomme de ma séduction indomptée.





Et là j'attaque la seconde, celle qu'on remonte à fond sur la gauche et qui laisse des griffures sur les cuisses trop nubiles. Vacarme, secousse, tourbillon, ça y est, le triangle de soie sauvage est atteint, la bête va triompher de l'homme. Dieu du ciel protégez moi, ma main a effleuré le mont de Vénus.

Nous tri-chavirâmes sous les étoiles, et les sièges complices basculèrent, pour affinité...

Vieux, accablé, et passant par là quelque quarante ans plus tard, je me rends compte à quel point à cette époque-là, je me foutais de la planète. Et dire que malgré tout ce j'm'en foutisme, durant cette période, j'ai gagné un trimestre de vie par an.

Ah, elle est pas rancunière la planète. Orgie de pétrole, orgie de cigarettes, orgie de déchets jetés sur le trottoir, orgie de voiture à deux places (quoique ...), orgie de déforestation des arbres à caoutchouc pour usure prématurée de pneus ignoblement malmenés par des fanfaronnades irresponsables, mœurs dissolues, femmes griffées voire rabattues sur des sièges en cuir de vachette lâchement élevées dans la perspective exclusive de leur mort annoncée.

Ah, il est pas joli, joli le bilan. Destructeur de l'écologie, assassin de la planète, fléau de l'humanité et en plus il se prend pour James Dean, séducteur de pacotille, blaireau...

Prostré, les yeux baissés, la honte aux joues, je reste de longues heures à méditer ce naufrage, et puis une question me vint tout naturellement à l'esprit.

Comment font-ils aujourd'hui, les d'jeun's pour emballer la marguerite ?

Je regarde autour de moi, et je découvre, que ce ne sont plus les héritières du deuxième sexe qui s'asseyent aux terrasses de café, mais les garçons qui y discutent du nouvel ordre existentiel de l'écologie, en s'inquiétant davantage des dessous de la planète que de ceux des fi-filles.

Eureka, j'ai trouvé. Aujourd'hui pour draguer les filles, il faut leur parler écologie, et que font tous ces garçons plongés dans la bibliothèque verte ? Ils potassent la combine.

Car aujourd'hui pour séduire les filles, il suffit, de manger un yaourt au bifidus, parce qu'il sauve la planète, de porter un jean pourri parce qu'il provient du commerce équitable avec les chèvres de la Cordillère des Andes, d'utiliser des déodorants à la graisse de phoque parce qu'ils protègent la couche d'ozone, et après seulement, elles consentiront à l'orgasme, et encore, si vous leur exhibez ... un abonnement Vélib'.



SYNDICAT DES MKR DE PARIS : COTISATIONS 2008

	QPD* 2007	QPD* 2008	Cotisation 2007	Cotisation 2008	Variation
Tarif plein	91	80	318	309	- 2,8 %
Tarif réduit **	83	71	278	271	- 2,5 %
Plus de 60 ans	83	71	278	269	- 3 %
1 ^{ère} adhésion	59	50	208	149	- 28 %
Nouveaux diplômés	27	16	148	115	- 22 %
Retraités	12	11	100	100	=
Salariés	82	81	170	170	=
Étudiants 3 ^e année	0	0	15	15	=

* QPD : quote-part départementale

** Conjoints, Groupes



ESPÉRANCE DE VIE, RETRAITE ET PÉDALO

Dossier réalisé par Michel Rusticoni

Durées moyennes de vie dans les départements d'Île-de-France et en France (en années)

Départements	Hommes			Femmes		
	1967/1969	1989/1991	2001	1967/1969	1989/1991	2001
Paris	68,6	72,4	77,6	75,9	80,8	83,8
Hauts-de-Seine	69,1	73,6	77,8	76,3	81,2	83,9
Seine Saint-Denis	67,7	71,8	76	75	80,2	82,6
Val-de-Marne	68,8	73,1	76,9	75,6	80,8	83,6
Seine-et-Marne	67,3	72,6	75,7	74,5	80,2	82,1
Yvelines	68,9	74,5	77,7	75,9	81,7	83,6
Essonne	69,4	74,1	77,1	76,4	81,5	83,3
Val d'Oise	68,1	73,2	76,4	75,3	80,9	83,1
Île-de-France	68,6	73,1	77,1	75,8	81	83,4
France métropolitaine	67,7	72,6	75,5	75	80,8	82,8

Source INSEE : données de démographie régionale de 1968 et 1990, état civil de 2001 *Durée de vie.gouv*

Conclusion de l'étude

Jusqu'aux années 60, les progrès de l'espérance de vie s'expliquaient principalement par la baisse de la mortalité infantile, liée avant tout à la diminution des décès par maladies infectieuses. Depuis le début des années 80, l'essentiel des gains est réalisé aux grands âges, par la réduction de la mortalité liée aux affections cardio-vasculaires.

En 1990, l'Île-de-France n'était qu'en 4ème position parmi les 22 régions françaises, pour l'espérance de vie masculine et en 6ème position pour l'espérance de vie féminine.

En 2001, elle se situe en 1ère pour les hommes (77,1 ans) et en 3ème pour les femmes (83,4 ans), derrière les régions Pays-de-Loire et Rhône-Alpes.

L'explication tient en partie à la surreprésentation des cadres et des catégories sociales supérieures dans la région, qui bénéficient d'une espérance de vie supérieure à la moyenne.

C'est donc sans surprise que les régions où l'on vit le moins longtemps soient principalement d'anciennes régions ouvrières et industrielles.

Généralités sur la France

Une femme peut espérer vivre 7,3 ans de plus qu'un homme. Ce sont souvent les comportements à risques plus fréquents chez les hommes qui expliquent cet écart (tabac, alcool, etc.).

Mais cette différence tend à se réduire. En effet, les femmes adoptent certains comportements à risques autrefois réservés aux hommes (tabagisme par exemple).

Ces différences d'espérance de vie au sein de la région ne sont pas récentes. Elles s'expliquent, en grande partie, par le profil sociodémographique des départements. Cette relation entre niveau de mortalité et structure sociale s'observe aussi au niveau cantonal : les cantons d'Île-de-France à forte espérance de vie sont, dans l'ensemble, ceux où la proportion de cadres est élevée.



Observations

C'est dans les Hauts-de-Seine que l'espérance de vie est la plus longue, alors qu'elle est la plus courte dans la Seine-et-Marne, tous sexes confondus.

Le bon air de la campagne ne serait-il pas suffisant ?

Toutefois les femmes vivent 6,4 ans de plus que les hommes, en Seine-et-Marne alors qu'elles ne leur survivent que 6,1 ans dans les Hauts-de-Seine.

Comme aurait pu dire Sacha Guitry, les femmes sont plus résistantes, parce qu'elles sont mariées à des hommes qui ont une sociabilité plus accommodante, alors que pour les hommes c'est tout le contraire.

Estimation de la commission de garantie des retraites

Communiqué de presse du 29 octobre 2007

Nicole Brian

loi du 21 août 2003 ; article 5.

données prises en compte	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Durée d'assistance prévue par le législateur (III de l'article 5 de la loi de 2003)	40	40	40	40	40	40	40,25	40,50	40,75	41
Estimations de l'espérance de vie à 60 ans transmises par le directeur de l'INSEE	22,39	22,46	22,59	22,72	22,84	23,03	23,21	23,28	23,52	23,74
Rapport entre la durée d'assurance prévue par le législateur, et la durée moyenne de retraite calculée à partir de l'espérance de vie à 60 ans	1,79	1,78	1,77	1,76	1,75	1,74	1,75	1,78	1,79	1,80
Durée d'assurance permettant de stabiliser le rapport à sa valeur en 2003	40	40,04	40,13	40,21	40,29	40,41	40,53	40,57	40,72	40,87
Écart (en années) entre la durée d'assurance prévue par le législateur et la durée d'assurance permettant de stabiliser le rapport à sa valeur de 2003	0	-0,04	-0,13	-0,21	-0,29	-0,41	-0,28	-0,07	+0,03	+0,13

Conclusion de la commission

La commission de garantie des retraites constate qu'à partir de 2009 la majoration, prévue par la loi, des durées d'assurance et de services d'un trimestre par an pour atteindre 41 ans en 2012 permet de satisfaire à l'objectif, retenu par le législateur, qui est de maintenir constant le rapport constaté en 2003 entre la durée d'assurance ou de services et la durée moyenne de retraite.

Observations

41,00
40,87

On peut également constater qu'à partir de 2012, le rapport va s'inverser, et devenir excédentaire. C'est-à-dire qu'il suffirait « seulement » de 40,87 ans pour équilibrer le rapport durée de cotisation / espérance de vie, alors que celui-ci passera à 41 ans.

22,39
23,74

Entre 2003 et 2012, l'espérance de vie va augmenter de 1,35 ans (passage de 82,39 ans à 83,74 ans), alors que les cotisations n'auront augmenté que d'un an.

Il se pourrait que dans l'avenir, la durée de travail soit indexée sur l'espérance de vie, si toutefois, on continue à financer les retraites en se basant uniquement sur celle-ci.



Espérance de vie à 35 ans

	Hommes 1976-1984	Hommes 1983-1991	Hommes 1991-1999	Femmes 1976-1984	Femmes 1983-1991	Femmes 1991-1999
Cadres supérieurs	41,5	43,5	46	47,5	49,5	50
Professions intermédiaires	40,5	41,5	43	46,5	48	49,5
Agriculteurs	40,5	41,5	43,5	45,5	47	48,5
Artisans, Commerçants et Chefs d'entreprises	39,5	41	43	46	47,5	49
Employés	37	38,5	40	45,5	47,5	48,5
Ouvriers	35,5	37,5	39	44,5	46,5	47
Inactifs non retraités	27,5	27,5	28,5	44,5	45,5	47
Ensemble	38	39	41	45	46,5	48

Lecture : compte tenu des niveaux de mortalité mesurés entre 1991 et 1999, un homme cadre de 35 ans pouvait espérer vivre en moyenne encore 46 années, soit jusqu'à 81 ans au total. Source : INSEE, Insee Première n°1025, juin 2005

En 1976 un cadre supérieur de 35 ans pouvait espérer vivre jusqu'à 76,5 ans.
 En 1999, un cadre supérieur de 35 ans pouvait espérer vivre jusqu'à 81 ans. (+ 4,5 ans).
 En 1976 une femme inactive de 35 ans pouvait espérer vivre jusqu'à 79,5 ans.
 En 1999 une femme inactive de 35 ans pouvait espérer vivre jusqu'à 82 ans. (+ 2,5 ans)

Conclusion : On peut observer qu'un cadre supérieur, malgré la difficulté de son travail a vu son espérance de vie progresser de 4,5 ans, en 13 ans, alors qu'une femme inactive n'a vu, elle, son espérance de vie progresser que de seulement 2,5 ans. En 1976, cet homme et cette femme avaient un différentiel de vie de 3 ans, alors que 13 années plus tard, ce différentiel n'est plus que d'un an. On peut donc conclure, que le travail c'est la santé, ne rien faire, c'est la perdre.

Les différences sociales de mortalité

D'après : Enquête Insee Première juin 2005
 Christian Monteil et Isabelle Robert-Bobée . Division enquêtes et études démographiques

« Entre le début des années 80 et le milieu des années 90, l'espérance de vie à 35 ans a augmenté pour toutes les catégories sociales. Ce sont les ouvriers qui vivent le moins longtemps et les cadres et professions intellectuelles supérieures qui ont l'espérance de vie la plus longue ». C'est ainsi qu'est résumée l'enquête de l'INSEE sur l'espérance de vie des français.

A noter que les MK sont assimilés à la catégorie des cadres selon l'INSEE.

Voyons plus en détails.

Les différences d'espérance de vie sont beaucoup plus fortes chez les hommes que chez les femmes toutes catégories confondues.

Pour les cadres, l'écart est de 4 ans, pour les employés et employées il est de 8,5 ans.

Toutefois, les ouvrières qui ont l'espérance de vie la plus courte parmi les femmes, vivent tout de même plus longtemps que les hommes cadres qui ont l'espérance de vie la plus longue chez les hommes.

Femmes ouvrières : 35 ans + 47 ans (espérance de vie) = 82 ans.

Hommes cadres : 35 ans + 46 ans (espérance de vie) = 81 ans.

Évolution des catégories sociales dans la population française.

	Hommes cadres + 30 ans	Ouvriers + 30 ans	Femmes cadres + 30 ans	Ouvrières + 30 ans
1975	10%	38%	2%	11%
1990	14% (+4%)	35% (-3%)	5% (+3%)	11%

En 15 années le niveau d'éducation s'est élevé. Le différentiel ne veut pas dire qu'implicitement 3% des ouvriers soient devenus des cadres, mais l'évolution est tout de même significative. Les femmes continuent leur ascension sociale, mais toujours avec des difficultés, souvent dues à des situations liées à des raisons familiales.



L'inactivité, un lien à la santé

Inactivité en dehors de la retraite 1990	Hommes + 30 ans	Femmes + 30 ans
	3%	27%

Durant la période de 1991 à 1999.

Les hommes inactifs ont une mortalité précoce très importante, 3,3 fois plus élevée entre 35 ans et 64 ans que l'ensemble de la population masculine.

Alors que chez les femmes le coefficient est seulement 1,4 fois plus élevé, ce qui fait que l'espérance de vie a augmenté de 2,5 ans, soit une hausse proche de l'ensemble de la population des femmes actives (+ 3 ans).

L'inactivité des hommes est très souvent liée à la santé, et l'effet s'accroît au fil du temps.

Dans ces 3%, il y a 40% d'ouvriers en 1990 alors qu'en 1975 ils n'étaient que 30%.

L'inactivité chez les femmes est beaucoup plus fréquente et cette situation est le plus souvent liée à des raisons familiales (retrait du marché du travail temporairement ou non, pour s'occuper de jeunes enfants, par exemple).

Près de 3 femmes inactives sur 4 en 1990, l'étaient déjà en 1982.

Comment expliquer les différences de mortalité entre catégories socioprofessionnelles.

Elles résultent de 4 facteurs principaux

1 ° / Les conditions de travail

Les horaires de travail décalés

L'instabilité des parcours professionnels

La façon de vivre son travail (stress – latitude décisionnelle)

Les risques professionnels (substances à risques – pénibilité physique)

Les ouvriers sont plus exposés à ces risques que les cadres. En définitive les conditions de travail jouent plutôt en défaveur des travailleurs les moins qualifiés.

2 ° / Les modes de vie

Les consultations médicales

La consommation d'alcool

La consommation de tabac

L'alimentation déséquilibrée

L'obésité

La conduite automobile

Les catégories les moins favorisées portent moins d'attention à la santé, à la prévention, ainsi qu'au recours aux soins. Les ouvriers et les employés sont parmi les plus gros fumeurs et consommateurs d'alcool (plus de 5 verres de vin par jour). Les cadres ont moins de risques d'accidents de la circulation, et en cas d'accidents corporels, ils sont moins graves que pour les ouvriers.

3 ° / Lien entre état de santé et catégorie sociale

Sélection sociale par la santé

Une santé défaillante peut empêcher la poursuite des études et rendre plus difficile l'accès à certains emplois. De fait, les perspectives de promotion ne sont pas indépendantes de l'état de santé des personnes. Les cadres seraient de ce fait plus sélectionnés parmi les personnes en bonne santé.

4 ° / Conditions de vie pendant l'enfance

Alimentation

Revenu

Précarité

Logement

Ils renvoient à la fois à des effets à plus ou moins long terme aux conditions de vie, de la conception à l'âge adulte, et à la reproduction des comportements des parents (« comportements hérités »).

En conclusion

L'espérance de vie se mesure avec plusieurs éléments.

Le premier étant le sexe, les statistiques ne prévoyant qu'on puisse en changer (il y en a qui ont essayé, mais ils ont eu des problèmes ...), il va falloir agir sur les autres facteurs.

Élever son niveau social, être attentif à la prévention, modérer le tabac et l'alcool, se soigner à temps, lutter contre l'obésité, stabiliser sa vie sociale, semblent être les conditions idéales pour allonger sa vie.

À chacun d'y puiser ses envies.

Et pourtant, cette étude oublie un facteur essentiel : le facteur chance.



CARPIMKO

Rachat des points du régime de base



La loi nous permet, aujourd'hui de racheter au maximum 12 points de retraite du régime de base, depuis l'âge de 20 ans jusqu'à 65 ans. Ce rachat est entièrement déductible fiscalement, et c'est bien le seul point intéressant.

En 2007, pour bénéficier de sa retraite sans pénalité, il faut avoir 65 ans et/ou avoir cotisé pendant 40 ans, soit 160 trimestres. Il n'en sera pas toujours ainsi.

Evolution du nombre de trimestres du régime de base pour une retraite complète (à ce jour)

Prenons l'éventualité d'un rachat de SEULEMENT 4 TRIMESTRES, en deux exemples.

Age du praticien 55 ans (en général personne ne s'intéresse à sa retraite avant cet âge)

Moyenne du bénéfice des 3 dernières années (déclarés à la Carpimko)

Cas N°1

Moyenne du bénéfice des 3 dernières années 29 000 €

Acquisition de 4 Trimestres : 3 687 € (évaluation site Carpimko*) x 4 trimestres = 14 748 €

Le nombre de points racheté sera de : 112.8 points par trimestre soit 451.2 points / an*

Le point acheté rapportera à la retraite : 0,50 €

Le surplus de retraite par an sera alors de :

112.8 points x 4 trimestres (soit 451.2 points) x 0.50 € = 225.60 €

Cas N°2

Moyenne du bénéfice des 3 dernières années 53 000 €

Acquisition de 4 Trimestres : 3 790 € (évaluation site Carpimko*) x 4 trimestres = 15 160 €

Le nombre de points racheté sera de : 113.4 points par trimestre soit 453.6 points / an*

Le point acheté rapportera à la retraite : 0,50 €

Le surplus de retraite par an sera alors de :

113.4 points x 4 trimestres (soit 453.6 points) x 0.50 € = 226.80 €



En faisant une savante règle de trois, on s'aperçoit qu'il faudrait 67 ANS DE RETRAITE pour retrouver son investissement. Il n'y a donc aucun intérêt financier dans ce rachat.

MAIS, MAIS, MAIS IL Y A LA DEDUCTION FISCALE !

En effet, seule cette incidence peut justifier d'un rachat de points du régime de base. Faire passer son bénéfice imposable de 29 000 € à 14 252 € (29 000 – 14 748), dans le premier cas ou de 53 000 € à 37 840 € (53 000 – 15 160), dans le deuxième cas, peut inciter selon sa situation fiscale personnelle, « à faire payer » ce rachat par de l'impôt en moins.

Dans ce cas vous pourriez répéter l'opération pendant trois ans.

A chacun sa calcullette.





RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DAM 2007



Au cours du dernier trimestre de l'année 2007, les DAM (Délégues de l'Assurance Maladie) sont pour la première fois entrés dans les cabinets des masseurs-kinésithérapeutes parisiens, sous le prétexte de leur présenter leur nouvelle Convention Nationale. Il était dès lors intéressant de connaître par une enquête les impressions des professionnels à la suite de ces visites, dont nous vous livrons ci-dessous les résultats.

Nous remercions les nombreux masseurs-kinésithérapeutes qui ont répondu à ces questions.

Le premier contact téléphonique avec les DAM, a-t-il été ?											
Très bon	24	Bon	62	Moyen	10	Mauvais	0	Très mauvais	0	NSP	4
Le temps du rendez-vous a-t-il été celui annoncé au préalable ?											
Oui	52	Plus	38	Moins	0	NSP	10				
La raison du rendez-vous a-t-elle été celle présentée par téléphone ?											
Oui	76	Non	0	En partie	19	NSP	5				
Le sujet de ce premier contact des DAM étant la présentation de la nouvelle convention, a-t-il été le seul abordé ?											
Oui	19	Non	71	NSP	10						
La présentation par le DAM a-t-elle été correcte ?											
Très bon	14	Bon	48	Moyen	24	Mauvais	0	Très mauvais	5	NSP	9
Le DAM a-t-il cherché à visiter votre cabinet ?											
Oui	5	Non	86	NSP	9						
Avez-vous ressenti cette visite comme celle d'un « ami » qui cherche à vous aider dans votre pratique ?											
Oui	29	Non	33	Ne sais pas	29	NSP	9				
Avez-vous ressenti cette visite comme celle d'un inspecteur, qui cherche à évaluer vos compétences ?											
Oui	5	Non	86	NSP	9						
Êtes-vous favorable au développement de ce type de relation conventionnelle, avec dialogue direct entre un praticien et la Sécurité Sociale ?											
Oui	38	Non	14	Bof...	43	NSP	5				
Le DAM vous a-t-il informé de sa prochaine visite avec votre profil d'activité ?											
Oui	24	Non	67	NSP	9						
Faites-vous confiance au DAM ?											
Oui	19	Non	24	Ne sais pas	57	NSP	0				
Pensez-vous qu'en retour des visites régulières des DAM, nous devrions exiger le libre accès, avec liberté du qualitatif et du quantitatif, à la masso-kinésithérapie pour nos patients ?											
Oui	81	Non	5	Ne sais pas	14	NSP	0				
Votre impression globale											
Très bon	5	Bon	33	Moyen	52	Mauvais	5	Très mauvais	0	NSP	5

La visite du DAM a donc été perçue comme globalement positive, sans pour autant que l'on ressente une confiance aveugle de la part des professionnels, qui ne manifestent pas vraiment le désir de renouveler ce type d'expérience.

Pour leur première visite, les émissaires de la Caisse d'Assurance Maladie de Paris se sont montrés relativement corrects en termes de présentation et de contact, moyens en terme de connaissance de notre exercice professionnel, pas trop inquisiteurs, mais franchement discrets sur les projets futurs de leur action à notre égard. À suivre...



FRANCHISES MÉDICALES

A partir du 1^{er} janvier 2008, une franchise médicale s'applique sur les boîtes de médicaments (50 centimes d'euro par boîte non plafonnés quotidiennement), les actes paramédicaux (50 centimes d'euro par acte) et les transports sanitaires (2 euros par trajet plafonné à 4 euros quotidiens). Elle est plafonnée à 50 euros par an, au total.

Modalités d'application pour notre profession :

- la franchise est de 50 centimes d'euro par acte paramédical avec un plafond journalier de 2 euros pour les actes paramédicaux effectués dans la même journée, pour un même patient, par le même professionnel de santé.
- si l'ordonnance médicale comporte la prescription de plusieurs actes de kinésithérapie le même jour, la franchise s'applique pour chaque acte dans la limite du plafond journalier de 2 euros.

Toutes les personnes sont concernées par la franchise sauf :

- Les enfants et les jeunes de moins de 18 ans,
- Les bénéficiaires de la CMU complémentaire,
- Les femmes enceintes à partir du 1^{er} jour du 6^{ème} mois de grossesse et jusqu'à 12 jours après l'accouchement.

Recouvrement :

ce sont les CPAM qui recouvrent les franchises.

Le professionnel de santé ne doit pas facturer en sus de ses honoraires la somme de 50 centimes d'euro par acte effectué.

Si vous utilisez la procédure de tiers-payant pour des patients ne bénéficiant pas de l'exonération du ticket modérateur (cas particulier prévu dans notre convention), la retenue de 50 centimes d'euro sera faite ultérieurement sur les remboursements à venir pour cet assuré, mais le masseur-kinésithérapeute percevra l'intégralité de ses honoraires.

Il en est de même pour les honoraires perçus pour les patients remboursés à 100 % et les accidents du travail.

Petits et grands maux d'Ordre



Chaque la cotisation !

La règle de trois selon le Conseil National : 300 € pour 18 mois = 280 € pour 12 mois !

En équivalent AMK-AMS-AMC on passe de 2,04 € à 2,86 €...

40 % d'augmentation c'est pas mal pour équilibrer un budget !

AGENDA

22 janvier 2008 – 18 h00

Inauguration du Conseil Départemental de l'Ordre de Paris

31 janvier 2008

CNPS : Convention "offre de soins de proximité"

7 février 2008

Conseil d'Administration du SMKRP

23 février – 9 mars 2008

Vacances scolaires



ÉTUDIANTS EN OTAGES



Fédération Nationale des
Etudiants en Kinésithérapie

Communiqué de presse

Prise d'otage en pleine ville

La FNEK (Fédération Nationale des Etudiants en Kinésithérapie), membre de la FAGE, fait part de son indignation quant à la prise d'otage dont sont victimes au moins 150 étudiants en masso-kinésithérapie.

En effet, depuis hier lundi, les kinésithérapeutes salariés de certains hôpitaux franciliens refusent d'encadrer les étudiants qui accomplissent un stage dans leurs locaux.

Cette action est un moyen de pression pour protester contre le montant de la cotisation à l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes qu'ils jugent trop élevée.

La FNEK dénonce cette inadmissible manière d'agir qui consiste à s'attaquer aux étudiants alors qu'ils ne sont en rien responsables de l'origine du conflit qui oppose les salariés et l'ordre.

De plus cette non-présence en stage entraîne des conséquences dramatiques sur la suite de la formation puisque, un stage non validé implique le redoublement de l'année. Plus encore, l'étudiant en dernière année à qui il manque un stage ne peut prétendre pouvoir passer les épreuves du diplôme d'Etat. Quel bel avenir que nous proposent ces kinés.

Par ailleurs, la FNEK tient à rappeler qu'elle ne souhaite pas prendre parti d'un côté ou de l'autre des deux camps en présence car sa mission se limite aux questions étudiantes.

Nous demandons donc que cesse immédiatement cette manière d'agir proprement scandaleuse pour que les étudiants puissent continuer à se former sans être victimes de problématiques qui ne les concernent pas.

Contacts presse **Président** : Régis PROHET
1er VP : Bertrand CORBERON

06 32 64 96 48
06 88 88 49 77

Le SMKRP réagit vivement

Il est inadmissible que des professionnels chevronnés se comportent de la sorte. Les médecins urgentistes continuent de prodiguer des soins durant leur action de grève; pourquoi les kinés salariés ne continueraient-ils pas l'encadrement des stagiaires ?

C'est d'une tristesse affligeante, de les voir s'attaquer aux plus jeunes, sans défense, et de briser l'espoir de ceux qui souhaitent rentrer dans notre corps professionnel.

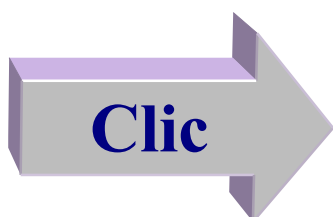
Nous ne pouvons pas rester indifférents. Nous dénonçons l'irresponsabilité des meneurs qui refusent un droit à plus de liberté par l'inscription au tableau de l'Ordre, et leur devoir d'encadrer les étudiants.

Il faut nous poser la question de savoir si les salariés peuvent garder l'exclusivité de l'encadrement des stages.

Nous nous posons déjà la question pour les épreuves du diplôme.

En effet il n'y a-t-il pas déjà des examinateurs issus de l'exercice libéral ?

Bernard CODET





ESPACE DÉTENTE

Blue Elephant

Rue de la Roquette, à deux pas de la Bastille, derrière une petite porte. La magie d'une serre tropicale avec mezzanines, vous transporte à plusieurs milliers de kilomètres, dans un lieu entouré d'une végétation luxuriante, avec cascade, ponts. Vous êtes dans un village Thaïlandais, à découvrir une cuisine délicatement parfumée, raffinée. Le menu royal enchantera votre curiosité au cours de ce voyage culinaire incontournable.

Blue Elephant
43-45 rue de la Roquette
75011 PARIS
Tél : 01 47 00 42 00



Moi, François d'Assise

Riche et bourgeois, le jeune François découvre Dieu en prison, formera un groupe de prières qui deviendra les Franciscains. Son intégrité et son amour de l'extrême pauvreté, de la nature et des animaux, en fera un saint stigmatisé par le Christ et entrera dans l'immortalité par son absolu dévouement.

De Carletto Caretto
Mise en scène de Maria Blanco
Musique de Francesco Agnello
Avec Alain Sportiello



Directeur de la publication :
Philippe Cochard

Rédacteur en chef :
Jean-Pierre Lemaître

Contact :
secretaire.smkrp@wanadoo.fr

Réalisation : SMKRP

Crédits photos : Stefan Isaacs, Luist, Stefano Corso, Lusi, Guillaume, Sandro Menzel, Thomas Lauret, www.photoslibre.com.

Faites-nous partager vos bonnes adresses, curiosités, clins d'oeil, etc
secretaire.smkrp@wanadoo.fr



LA PLUME D'OR

La Plume d'Or est attribuée à Joël Barthe pour son article « *la civilisation du klaxon* », paru dans le numéro 12 de Kiné Flash Paris.

Nos sincères félicitations et remerciements au lauréat !
Le comité de rédaction